



Conseil du 12 mai 2017 – 2017-04 (résumé)

Décentralisé à Arjuzanx

Prochaines réunions de Conseil

Les prochains Conseils sont programmés les 11 Juillet, 12 septembre et 12 octobre 2017 (dates des scrutins si les élections ordinaires sont confirmées à ces dates). Les conseillers sont informés que le CROA Limousin invite les conseillers et permanents de la future Nouvelle-Aquitaine, ce même 30 juin à Vassivière, pour sa dernière assemblée.

Eric Wirth et Philippe Cazaux se rendront à l'assemblée annuelle de Poitou-Charentes le 19 mai prochain à La Rochelle.

Tableau

Inscription d'architectes

VINCENT ABADIE – libéral – Biarritz (64)
ANNE AUFFRET – salariée d'un CAUE – Périgueux (24)
XAVIER BARRERE – libéral et associé de la société Moca – Eysines (33)
MATHILDE BELASCAIN – libérale – Biarritz (64)
AGATA BORECKA – libérale – Bordeaux (33)
SAMUEL BOUDREAULT – exercice exclusif à l'étranger – Saint Augustin de Desmaures (Canada)
ROMAIN BROCHARD – libéral – Bordeaux (33)
ANTONIN BURGEAT – associé de la société Agence Burgeat Dutrey Architecture – Pessac (33)
CIRA COZZOLINO – associée de la société Guillaume Clément architecte – Bordeaux (33)
IRIS GIESE – associée de la société Atelier Alary Architecte – Bordeaux (33)
GUILLAUME GUERRIER – associé de la société Erhé – Mégnac (33)
ARIANE GUGGENBUHL – libérale – Fargues Saint Hilaire (33)
JULIEN LAFITTE – exercice exclusif à l'étranger – Londres (Royaume-Uni)
ARTHUR PERBET – libéral – Bordeaux (33)
ROMAIN PERDRIX – libéral – Bègles (33)
ALEXANDRE PITIE – associé de la société RP+B Architecture & Ingénierie – Bordeaux (33)
CHARLES-MILOS XIRADAKIS – libéral – Bordeaux (33)

Radiation d'architectes

ALE ATSMAS (40) – cessation d'activité.
MARINE BERTOLI (33) – cessation d'activité.
MARIE-FRANCOISE CORDELIER (24) – cessation d'activité.
DIMITRI FEVE (33) – cessation d'activité.
PATRICE GUILLERMIN (64) – cessation d'activité.

DENIS JEUNE (40) – cessation d'activité.
JEAN-MICHEL LAMAISON (64) – cessation d'activité. Demande l'honorariat.
REMI MORGAT (33) – cessation d'activité.
PIERRE RAFFY (33) – cessation d'activité.
IKER URSUA PENA (64) – cessation d'activité.

L'honorariat est accordé à Jean-Michel Lamaison, à l'unanimité.

Inscription de sociétés

JOHANN ALVARO ARCHITECTURE - SARL – La Teste de Buch (33)
AGENCE BURGEAT DUTREY ARCHITECTURE - SAS – Pessac (33)
ERHE - SAS – Arcachon (33)
PHILIPPE BERBESSON - SAS - La Teste de Buch (33)
D.A.S – SARL – Bordeaux (33)
SACAZE & PARTNERS – SAS – Bordeaux (33)

Modifications de sociétés

ATELIER 41 (33) – SASU
ATELIER D'ARCHITECTURE DU BASSIN (33) – SARL
CORNET & GUILLAUME (33) – SARL
DM-ARCHITECTES DE MARCO (33) – SARL
GUILLAUME CLEMENT ARCHITECTE (33) – SARL
COLLOBER GARNIER GUYOT (64) – SARL

Radiation de sociétés

ATELIER FEVE ARCHITECTURE & URBANISME – SARL – dissolution
BERTOLI & MORGAT ARCHITECTES – SARL – dissolution

Affaires juridiques et disciplinaires

Déontologie

Sur un cas de signature de complaisance et sous-traitante,

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un architecte (64) et de sa société, pour infraction à l'article 41 du décret 77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte, et aux articles 5 et 37 du décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels.

Sur un cas de négligences envers un maître d'ouvrage et abandon de mission,

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un architecte (64), en situation de récidive, pour infraction à l'article 41 du décret 77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte, et aux articles 12 alinéa 2, et 36 alinéas 2, 3 et 4 du décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels.

Défense du titre d'architecte

Sur le cas d'un maître d'œuvre, déjà condamné pour usurpation du titre, qui continue à se présenter comme agence d'architecture,

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers, d'engager des poursuites pénales à l'encontre de ce maître d'oeuvre et de sa société (64), pour usurpation du titre d'architecte en infraction avec l'article 40 de la loi sur l'architecture et l'article 433-17 du code pénal, en situation de récidive.

Sur le cas d'un dessinateur qui a usurpé le titre d'architecte et utilisé le tampon de deux architectes de Dordogne à leur insu,

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers, d'engager des poursuites pénales à l'encontre de ce dessinateur (16) pour usurpation du titre d'architecte en infraction avec l'article 40 de la loi sur l'architecture et l'article 433-17 du code pénal, pour faux, usage de faux et tentative d'obtention d'une autorisation administrative par fraude en infraction avec les articles 441-1, 441-2 et 441-6 du code pénal, ainsi que pour toute infraction que révélerait l'enquête.

Salon Vivons Maison

Le Conseil de l'Ordre est présent depuis plusieurs années sur le salon Vivons Maison.

Les conseillers constatent que les salons grand public correspondent à une attente de certains architectes. Le Conseil pense que la profession doit être présente sur ces salons. De surcroît, depuis plusieurs années, des architectes, non élus, donnent de leur temps pour organiser en amont et être présent sur le salon. A noter que le Pavillon de l'architecture est présent au salon Habitat de Pau depuis de nombreuses années, également avec des confrères bénévoles.

Sur les JPO, les conseillers sont invités à rejoindre le groupe de travail, notamment hors Gironde pour faire vivre les JPO dans les départements. Il faudra penser le projet au niveau de la Nouvelle-Aquitaine dès cette année. Les quatre M'A et autres partenaires pourront se mobiliser.

Relations transfrontalières

Bordeaux accueillera le congrès Woodrise sur les constructions de moyenne et grande hauteur en bois, du 12 au 15 septembre 2017. Le CROA a été informé de l'existence de ce congrès mais n'a pas été sollicité pour en être acteur. C'est un salon commercial de la filière bois, un peu équivalent au MIPIM pour ce secteur. Le Codefa sera présent via un stand et va se rapprocher de la M'A pour promouvoir des architectes locaux. Le Conseil national est acteur pour ce projet. Les conseillers souhaitent obtenir davantage d'informations sur le congrès. Parallèlement, il sera proposé à cette occasion, une rencontre avec le Colegio de arquitectos vasco-navarro qui compte se rendre à ce salon.

**

Entre 11h30 et 14h, le Conseil accueille les architectes des Landes, à la réserve naturelle d'Arjuzanx.

Sont abordés les sujets suivants :

- *Présentation de Xavier Clarke de Dromantin comme Commissaire du Gouvernement : référent sur toutes les questions d'architecture et d'urbanisme auprès de la préfecture de région et de la DRAC, relations avec d'autres services de l'Etat et réseau de diffusion de la culture architecturale (CAUE, CROA, M'A, EnsapBx).*
- *Loi LCAP : avancée considérable pour les architectes en général, exploit d'avoir obtenu l'extension du champ d'intervention des architectes alors que les professions réglementées sont attaquées par l'Europe, très importante mobilisation de l'Ordre et notamment du Conseil national.*
- *Permis d'aménager : nécessité d'être sur ce nouveau marché, et de se former.*
- *Lutte contre les signatures de complaisance : opposition du nom de l'architecte sur le panneau de permis de construire, renforcement du contrôle entre les services instructeurs de permis de construire et l'Ordre, déclaration des permis de construire à l'Ordre.*
- *Marchés publics : obligation de concours pour les organismes de logement social, mission de base dans les contrats globaux.*

- *Autres avancées : permis d'expérimenter, abaissement du seuil de 170 m2 à 150 m2, apposition du nom de l'architecte sur ses ouvrages.*
- *Réforme territoriale et risque de désertification des territoires : maintien de pôles à Limoges, Poitiers et Pau avec des élus référents et des permanents.*
- *Elections ordinales : scrutin de liste, parité homme-femme, représentativité territoriale, appel à candidatures, et appel à voter.*
- *Nécessité de se regrouper : relance de l'association Architectes des Landes en cours.*
- *Questions diverses : BIM, droits d'auteur, obligation de faire de l'insertion sociale en marché public.*

**

www.architectes-pour-tous

En interrégion Grand Sud, il a été décidé de mener ensemble un plan presse pour faire connaître le site www.architectes-pour-tous au grand public. Des pistes de financements de cette action sont à l'étude.

Bordeaux Métropole

Le Conseil de l'Ordre a été sollicité par Bordeaux Métropole pour participer à l'élaboration d'une charte dénommée « bien construire à Bordeaux Métropole ». Alain Juppé suite à la chute d'un balcon à Ginko, a souhaité améliorer la qualité des constructions, notamment des logements. Bordeaux Métropole a réuni toute la filière construction le 14 avril dernier ; les deux conseillers participants pour le CROA, présentent ce jour leurs réflexions au Conseil :

Le projet de charte est assez général. Pourquoi les pratiques des architectes seraient-elles différentes en logement privé que pour les autres marchés publics ?

Pour améliorer la qualité architecturale, il est indispensable de réévaluer le coût de la construction et de la conception. On ne peut pas bien construire à bas coût. Pour un conseiller, il n'est pas possible de modifier le coût de sortie, donc il faut construire différemment. Le prix de vente est finalement maîtrisé par les promoteurs, et par les élus pour le foncier. Aujourd'hui, on construit moins bien qu'il y a cinquante ans ! A typologie similaire, les logements font 15 m2 de moins. Les pièces de vie sont plus petites, et moins qualitatives.

Il faut aussi souligner que les entreprises n'ont pas toujours des encadrants qualifiés et que cela contribue à la mauvaise qualité. Les villes peuvent aussi améliorer le processus en réduisant les délais d'instruction de permis de construire.

Pour permettre le « bien construire », le projet de charte devrait d'abord analyser le jeu des acteurs de la construction. Quels sont les griefs constatés ? Quelle qualité d'usage ? Il faut dresser un état des lieux. Tout découle de la conception : il faut y mettre les moyens nécessaires.

La charte prévoit des « conformistes » sur les chantiers, c'est-à-dire des contrôleurs chargés de vérifier la conformité des travaux. Le suivi de chantier n'est pas toujours confié à l'architecte. De surcroît, le promoteur missionne séparément l'architecte, le bureau d'étude, et le maître d'œuvre d'exécution. Il vaudrait mieux une équipe de maîtrise d'œuvre ayant un lien contractuel entre les membres. Il faut revoir cette pratique pour que le projet soit en adéquation avec le besoin du maître d'ouvrage. Souvent les pièces écrites sont rédigées en interne par le promoteur, et ne sont pas toujours en adéquation avec les pièces graphiques de l'architecte.

Les bailleurs sociaux parviennent à produire des logements de bonne qualité et pérennes parce qu'ils sont en charge de l'entretien, ayant des locataires. Ils ont la préoccupation du bien construire avant celle du bien vendre. Il serait utile d'inviter un bailleur social dans le groupe de travail.

Une autre piste pour baisser le prix de vente des logements serait de réfléchir à l'intervention des agents immobiliers, qui prennent 6 à 8% d'honoraires pour une mission bien plus légère que celle de l'architecte et sans responsabilité réelle.

Pour les professionnels, il est rappelé qu'une charte n'est pas normative ; une éventuelle signature du Conseil de l'Ordre n'engagerait pas les architectes du point de vue juridique (pas de stipulation pour autrui).

Points divers

Tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine – La Région Nouvelle-Aquitaine finance des initiatives de coworking pour développer des tiers-lieux sur la grande région. Le président pense que cela peut être intéressant dans le cadre de la réforme territoriale, pour l'équilibre des territoires, en Limousin et Poitou-Charentes en particulier. Une aide financière pourrait ainsi être trouvée pour les pôles, et surtout pour les maisons de l'architecture. Les quatre M'A de Nouvelle-Aquitaine et les CROA seront informés de cette opportunité.

CROA Ile-de-France – Des représentants de ce Conseil sont venus à Bordeaux le 5 mai dernier, pour connaître le fonctionnement du 308, de l'Ordre avec les Modules, des pratiques en Aquitaine.

A&CP – Concernant la question de la refondation d'A&CP avec la réforme territoriale, un des conseillers membre de l'association souhaite revenir sur l'information relative au vote, par le conseil d'administration d'A&CP, de ses nouvelles orientations statutaires. Il pense que l'association doit être ouverte au débat, et ancrée sur tout le territoire. Le travail à faire sur les marchés publics est très important. L'évolution d'A&CP doit être un sujet collectif, partagé, cela concerne toute la profession. Il est indispensable de conserver son aspect pluriel de fonctionnement et de réflexion : Ordre, syndicats, architectes indépendants.

La refondation d'A&CP est souhaitée avant les élections. Les grandes lignes ont été définies en réunion Nouvelle-Aquitaine. Reste à rédiger les statuts.

Plateformes internet – Dans son numéro du 24 mars dernier, Le Moniteur s'est fait l'écho du rachat, par Saint Gobain, d'une plateforme de mise en relation architectes-particuliers, dénommée « maître carré ». Cette acquisition pourrait poser un problème d'indépendance. Ces plateformes doivent être accompagnées, pour celles qui ont de bonnes pratiques. Le Conseil national s'en occupe désormais.

Fin de la réunion.

Le Président :
ERIC WIRTH

Le Secrétaire :
BERTRAND DIGNEAUX